

JOURNAL

ACTION-CHÔMAGE

Vol. 2, N°2 1981

DELAIS ADMINISTRATIFS: ON PASSE À L'ACTION

Eh bien oui, au MAC rien ne sombre dans l'oubli ni ne reste inerte très longtemps : on passe à l'action ; la lutte des délais administratifs est commencée.

Beaucoup de prestataires mécontent-e-s, avec raison, des services reçus ou non reçus de la CEI, viennent à tous les jours manifester leur désaccord avec la lenteur des décisions qui, une fois rendues profitent plus souvent qu'autrement au plus gros la poche.

Du point de vue économique, à qui pensez-vous que les délais administratifs profitent? pensez vite... Une étude très vite faite (au moment même où nous écrivons l'article) peut démontrer facilement de quel côté se situe le profit

versus endettement.

La CEI d'un bord, retient les chèques (\$) dus au nombreux et nombreuses prestataires et grâce à l'argent qu'on appelle du capital la CEI s'enrichit avec les intérêts. Il y a aussi le risque que certain-es prestataires se découragent et laissent tomber leurs causes donc « notre » CEI s'enrichit du capital plus intérêt (2 bénéfiques). De l'autre côté, les prestataires en attente de leurs chèques, dépensent leur « petit change » et leurs énergies (2 pertes). Très souvent les prestataires font appel aux emprunts pour avoir de quoi manger et avoir de l'énergie nécessaire pour continuer la bataille pour l'obtention de leurs chèques.

Vous direz que c'est un cercle

vicieux et on ajoutera que c'est une pratique draconienne de la part de la CEI.

Nous sommes conscient-e-s que cette courte étude est facile à comprendre, mais beaucoup plus difficile à « encaisser ».

La CEI profite de l'argent des prestataires qui, pendant ce temps, s'appauvrissent en payant des intérêts sur leur « propre argent » qui rapporte à la CEI : capital-intérêt. Donc pour la CEI, 2 bénéfiques par prestataire, si c'est pas du vol, c'est de l'escroquerie.

Si on doit se battre pour avoir ce qui nous revient la logique est là, pour dire que nous vaincrons. Si la lutte des délais administratifs t'intéressent viens te joindre à nous.

|| ETUDIANTES, ETUDIANTS! ||

Étudiants, étudiantes savez-vous que vous avez le droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage lorsque vous étudiez? Eh oui! Même si la CEI prétend dans ses feuillets d'information que les étudiants et les étudiantes ne sont pas éligibles au bénéfice des prestations, il y a un moyen de recevoir de l'assurance-chômage même durant l'année scolaire, et ceci tout à fait légalement.

Bien sûr, vous devez déclarer à la CEI que vous suivez un cours. Cette déclaration enclenchera un mécanisme de contrôle prévu pour les étudiants et les étudiantes.

On vous fera alors parvenir un questionnaire, on vous demandera notamment votre horaire, le genre de cours que vous suivez, si vous devez payer des frais de scolarité et votre disponibilité pour le

travail.

C'est à partir de vos réponses à ce questionnaire que l'on vous versera ou non des prestations.

Dans la mesure du possible, il est préférable de s'inscrire à des cours après les heures normales de travail, i.e. après 5 heures le soir. Dans ce cas, vous déclarez que vous pouvez travailler le jour et il n'y a pas de problème de disponibilité.

Si vous êtes inscrit-e à des cours de jour, la situation se corse mais ce n'est pas catastrophique. Vous devez déclarer que vous êtes disponible au travail en tout temps (même durant vos heures de cours). Il serait préférable de vous procurer une attestation de votre professeur ou de la direction disant que la présence au cours n'est pas obligatoire.

De plus, vous devez déclarer que votre priorité est tout naturel-

lement porté sur le travail et que advenant un conflit d'horaire entre un travail et vos études, vous abandonneriez vos cours.

Vous devez effectuer des recherches d'emploi (3 à 5 par semaines) et en faire une liste.

Évidemment, durant l'été, les étudiants et les étudiantes qui répondent aux conditions (avoir accumulé suffisamment de semaines de travail) ont droit aux prestations d'assurance-chômage.

Vous voyez, c'est pas si compliqué que ça toucher le chômage quand on étudie. Il suffit de connaître la loi et de déjouer les filets de la CEI. Si après ces renseignements, des questions subsistent dans votre esprit, vous pouvez nous les poser les mardis et jeudis à 1 h 30 au local du MAC, 1015 Ste.-Catherine E. Montréal. Et puis, bien du succès dans vos études...

Un MAC

dans l'est...

Savez-vous, qu'il y a à Montréal quinze bureaux d'assurance chômage? Avez-vous une idée du nombre de fonctionnaires que ça fait? Non? Moi non plus. Ce que nous savons au MAC par exemple, c'est que ces fonctionnaires sont d'une lenteur excessive et généralement peu disposés à donner aux prestataires ce qui leur est dû. Ajoutons à cela la croissance de la population « chômeuse » de la ville, aux prises avec des tracasseries administratives de toutes sortes...

Il devenait donc important pour toutes et tous d'élargir notre champ d'action, voire même d'établir un MAC dans un autre quartier ce qui est en bonne voie de réalisation dans Hochelaga-Maisonneuve. En effet, quelques bénévoles, avec l'aide du MAC de Montréal, ont commencé à faire connaître le mouvement en participant à toutes sortes d'activités. Des fêtes surtout (hum!). Avec le Cafèbrile (un petit Café très sympathique du coin) nous avons participé à la fête nationale, à une foire écologique, à des journées latinos-américaines et plus récemment, à la journée des femmes.

Vous ne trouvez pas qu'on a le tour de s'amuser en travaillant? Nous avons une idée, si ça vous intéresse de connaître le tas de gens spirituels et dynamiques que nous sommes (modestes avec ça) venez donc nous voir, au 1500 Aylwin tous les lundis entre 13 h 30 et 16 heures, (nous n'avons pas encore de téléphone). Toutes et tous les sans travail, avec assurance-chômage ou non, les assisté-e-s sociaux-sociales, les femmes à la maison, etc. Nous savons qu'être exclus-e-s du marché du travail, ça isole et déprime. Il faut briser ça! Venez donc faire un tour.

Le Canada s'est une fois de plus classé bon 1er dans la course en longueur. En effet, il vient de se mériter le trophée du « PLUS LAMBINEUX DU MONDE ». C'est le prix décerné au pays, qui accorde le plus long délai de carence aux chômeurs-ses (période non payée par l'assurance-chômage).

Il est installé confortablement en tête, en tirant de la patte avec

é
c
h
o



s
p
o
r
t
i
s

ses 2 semaines de délais.

Ses adversaires sont loin derrière avec les pointages suivants : les USA et l'Autriche 1 semaine, la Suède et la Finlande 5 jours, la France 4 jours, l'Angleterre 3 jours, la Suisse 1 jour. L'Allemagne Fédérale, la Belgique et les Pays Bas, sont derniers et pour cause, ils n'ont AUCUN délai de carence!

L'ACTIVE COLLECTIVE

Lors des dernières fins de semaine, la Collective des femmes du MAC débordait d'activités. Il y a eu notre journée le 28 février dont l'organisation se faisait par la collaboration de deux comités : celui du Mouvement Action-chômage et celui du Cafébribe. Comment ça s'est passé? La décoration s'est faite dans le plaisir où les femmes préparaient à leur façon leur fête. On a pu voir des femmes pleines d'énergies fabriquer des lampes, du batik, composer des poèmes, contribuer pour que la fête soit une réussite.

La fête commence! Les animatrices nous souhaitent la bienvenue et nous introduisent un vidéo traitant du viol: « Chaperon rouge ». Nous en discutons ensemble tout en nous préparant pour le souper communautaire. Ça se termine par des spectacles de femmes et la danse. Tout au long de la journée, des tables de documentation sont tenues par des groupes comme : « Des luttes et des rires de femmes », « La Vie en rose », et le « MAC ». On a participé également à la manifestation du 7 mars où les femmes ont démontré leur solidarité entre elles par leur participation active et nombreuse.

Pour l'instant, la collective des femmes travaille à faire une

affiche représentative de la situation des femmes chômeuses versus travailleuses. On discute du point où les femmes sont une réserve de main-d'oeuvre à bon marché, et qu'elles travaillent souvent à temps partiel. Il y a également celles qui n'ont pas droit au salaire, ni par conséquent aux avantages sociaux comme l'assurance-chômage. Mais attention, lorsque quelques-unes d'entre elles réussissent à se qualifier pour le droit aux prestations, elles se doivent d'être patientes et d'aller au rythme du travail des fonctionnaires, peu pressés de nous donner une réponse à notre dossier. Récemment, une femme s'est faite sortir du bureau de Crémazie par la police parce qu'elle voulait savoir ce qui se passait avec son dossier. Son histoire est racontée plus en détail dans le bulletin de liaison des mouvements Action-chômage. Voilà ce qui peut arriver à tous-tes les prestataires surtout aux femmes qui subissent plus souvent ce genre d'intimidation.

La Collective des femmes a besoin de l'implication des chômeuses si on veut que la situation et les conditions des femmes chômeuses changent. C'est une invitation à toutes!



le
8
mars

comité a annoncé qu'il se lance dans la bataille des délais administratifs. Et il nous présentera sous peu un plan d'action.

Le comité quartier quant à lui a consacré ses énergies sur deux dossiers, l'implantation d'un MAC dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, et le projet d'information auprès des immigrant-e-s.

Le comité intensifie son action dans le quartier et il organise notamment les lundis des sans-travail tous les lundis après-midi au Cafébribe. Le projet de formation et d'information d'immigrant-e-s sur l'assurance-chômage a débuté par la présentation d'une séance de formation des responsables de groupes d'immigrant-e-s. Le comité est à restructurer le projet et prépare une demande de subvention pour continuer son travail dans ce dossier.

Le comité fédération n'a pas chôme lui non plus. Il a participé à l'organisation de deux rencontres de formation à Québec pour l'ensemble des militant-e-s de tous les groupes de chômeurs et de chômeuses du Québec, ces journées ont d'ailleurs remporté un vif succès.

Le comité fédération du MAC de Montréal assume présentement le travail de secrétariat du Regroupement. Celui-ci consacra ses énergies dans les mois à venir à la consolidation des groupes déjà existants et à la mise sur pied de nouveaux groupes. À l'ordre du jour, la bataille des délais administratifs et la rédaction d'un cahier de revendications

communes à tous les groupes.

Le comité information a soumis à l'assemblée un plan pour la réalisation d'une série d'émissions de radio à CIBL-FM (le mardi de 10 heures à 11 heures a.m., indicatif 104,5). Ces émissions portent sur la question du chômage, des politiques sociales et de la riposte organisée par les groupes populaires et les syndicats. Le comité travaille également à la production du manifeste du MAC et à la publication du journal que vous lisez présentement.

La collective des femmes du MAC a repris ses activités depuis quelques semaines. Elle a organisé une journée au Cafébribe en février et elle travaille à structurer ses activités (recherche, documentation, information, etc.). Nos déléguées au Sommet populaire nous ont présenté un compte-rendu de l'évolution du travail dans la préparation du Sommet populaire II. Signalons que le MAC a été élu au comité de coordination du Sommet. Le MAC participe au front droit au travail et notre déléguée a été mandatée pour représenter ce front au conseil du Sommet populaire.

Ce front élabore une plateforme de revendications sur le droit au travail.

Le MAC participera à la fin d'avril à la campagne pour le droit au travail en collaboration avec la CSN. Nous vous tiendrons au courant de la date et du lieu des activités. Enfin, les participant-e-s ont résolu de tenir une assemblée générale spéciale pour débattre du projet de syndicalisation des chômeurs de la CSN.

On repart ce printemps

Le 3 février dernier, le MAC tenait sa deuxième assemblée générale pour la période 80-81. Signalons que le MAC invite ses membres à 3 assemblées générales chaque année. Cet instance regroupe tous les membres du MAC et elle adopte le plan de travail. Lors de cette assemblée, chaque comité a présenté un rapport de ses activités et a soumis ses perspectives pour les mois à venir.

Le secrétariat (l'équipe qui coordonne le travail du MAC) a d'abord présenté un tableau de la situation actuelle du MAC. Il a in-

sisté sur la collaboration qui devrait exister entre les comités.

Le comité service a fait état de la transformation de son orientation. En ce sens, il nous a exposé le contenu des rencontres d'information dispensées les mardis et les jeudis. Ces rencontres ont pour but de sensibiliser les gens au problème du chômage. Et elles servent à prévenir les coupures de prestations en identifiant les tactiques des fonctionnaires et les embûches de la loi. Le comité favorise ainsi le regroupement des chômeurs et des chômeuses. Le

MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE

1015, rue Sainte-Catherine est

845-4258

Rencontres d'information
les mardis et les jeudis à 1 h 30

MAC Hochelaga - Maisonneuve

entraide et information

entre 1.30 hres. et 4 hres.

1500 AYLWIN (coin Adam)

EN ONDE :

"OUVRAGE PAS D'OUVRAGE"

les mardis à 10 hres. a.m.

à CIBL - MF 104,5

La lutte des trop-perçus continue

Vous rappelez-vous comment a commencé la lutte des « trop perçus »? Il y a trois ans, à l'hiver 1978, la Commission de l'Emploi et de l'Immigration (CEI) versait à la suite d'une erreur administrative de sa part, à 16 000 personnes au Canada, dont 6 000 dans la région de Montréal entre une et six semaines de prestations supplémentaires.

Par la suite, la CEI a réclamé aux prestataires les sommes reçues, ce qui représente des montants variant de 100 \$ à 900 \$.

C'est alors que les chômeurs et les chômeuses impliqué-e-s se sont regroupés-e-s pour exiger l'effacement de cette « dette ». Le Mouvement Action-Chômage avait alors mis sur pied un comité de lutte des « trop perçus ».

Le comité avait contesté la dé-

cision de la CEI qui imposait aux prestataires la remise des sommes reçues. Il avait organisé des moyens de pression visant à sensibiliser la population et à convaincre le gouvernement d'ignorer cette dette (ligne de piquetage, lettres ouvertes dans les journaux, lettres aux députés, manifestations).

Nous avons alors défendu notre cause devant une dizaine de Conseils arbitraux de la CEI.

Comme les Conseils arbitraux n'ont pas donné droit à nos plaintes, le MAC en a appelé de la décision. Cet appel a été entendu en décembre dernier. Nous attendons toujours la décision du tribunal. Cependant quelle que soit la décision du juge, les « trop perçus » sont déterminé-e-s à aller jusqu'au bout et à ne pas payer une dette dont la CEI est entièrement responsable.